

AR PREFECTURE

006-210600110-20181112-01-DE  
Reçu le 19/11/2018



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 12 NOVEMBRE 2018  
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN,

PROCURATIONS : M. Claude CALIMAR à Monsieur le Maire, Mme Joëlle HENON-DECOUARD à Mme Yvette RODA, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Guy PUJALTE, M. Stéfan VOISIN à Mme Christiane VALLON, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI, Mme Flora DOIN à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENTS : M. Jean-Elie PUCCI, Mme Sophie REID.

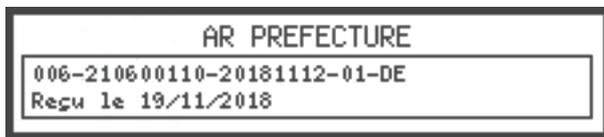
QUORUM : 14

PRESENTS : 18

VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Arzu BAS-PANIZZI

Date de convocation de séance : 6 novembre 2018



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

## I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2018 – 50 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SAS CITEPARK Fayat sise 34, rue Charles-Piketty 91170 VIRY-CHATILLON d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande portant sur l'entretien et la maintenance de l'ensemble des horodateurs situés sur le territoire communal. La durée de l'accord-cadre est de 4 ans à compter de sa notification. Le montant annuel minimum des prestations est de 20.000 € H.T et le montant annuel maximum des prestations est de 50.000 € H.T.

2018 – 51 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société LIFE PLUS, ayant son siège social au 1, rue du Gabian à MONACO (98000), d'un contrat portant sur la représentation d'un spectacle de magie et de cirque le mercredi 31 octobre 2018, lors de la fête d'Halloween. Le coût forfaitaire des prestations est de 1.480 € H.T.

2018 – 52 : Il a été décidé la passation et la signature avec Madame Déborah SOULTAN, domiciliée 176, bd du Mont Boron à NICE (06300), psychologue clinicienne, ayant un statut d'auto-entrepreneur (déclaration n° 937 2064171263, n° SIRET 83853193700012) et inscrite sur le registre ADELI sous le numéro 069317386, d'un contrat portant sur des prestations dans le domaine de la psychologie à destination de la crèche municipale « Les Petits Malins ». Le coût horaire des prestations est de 46 € T.T.C. La durée du contrat est de un an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

2018 – 53 : Il a été décidé la passation et la signature, pour chaque lot, avec les sociétés ci-dessous, d'un marché public de travaux portant sur la réhabilitation de la maison du cimetière :

- Lot n°1 « Façade maison du cimetière » : SARL GANOVELLI Frères sise 6, avenue Maréchal Foch 06310 BEAULIEU-SUR-MER pour un montant de 12.685,39 € H.T,
- Lot n°2 « Toiture maison du cimetière » : SARL CARROS CONSTRUCTION sise 157, chemin des Pesquiers à CARROS, pour un montant de 17.244,05 € H.T.

2018 – 54 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société PARKEON SAS, sise 100 avenue de Suffren à PARIS (75015) d'un contrat d'utilisation de logiciels et de services. La durée du contrat est de 48 mois. Le coût annuel des prestations du serveur de FPS et celui de e-tickets est de 3000 € H.T et pour ceux portant sur les transactions payées à l'horodateur les montants sont inscrits dans le contrat.

2018 – 55 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société PINK ORGANISATION, ayant son siège au 220, avenue de Fabron à NICE 06200, d'un contrat de prestations de service portant sur la présence du Père Noël dans une calèche, le 24 décembre 2018 de 10h à 12h, dans les rues de la ville. Le montant forfaitaire des prestations est de 950 € H.T.

AR PREFECTURE

006-210600110-20181112-01-DE  
Reçu le 19/11/2018



2018 – 56 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société PINK ORGANISATION, ayant son siège au 220, avenue de Fabron à NICE 06200, d'un contrat de prestations de service portant sur la présence d'une formation musicale composée de 16 à 20 artistes en tenue de « Noël », le 22 décembre 2018 de 10h à 12h30, dans les rues de la ville. Le montant forfaitaire des prestations est de 1150 € H.T.

2018 – 57 : Il a été décidé la passation et la signature avec la SARL AZUR JARDINS, sise 824, Bd du Mercantour à NICE (06200) d'un avenant n°1 à l'accord-cadre n°2017/MP/04 du 29 septembre 2017 portant sur les traitements phytosanitaires des palmiers pour lutter contre le rhynchophorus ferrugineus (charançon rouge). Comme il est énoncé à l'article 1er du cahier des clauses techniques particulières que « la connaissance du ravageur évoluant sans cesse, de nouvelles méthodes de lutte seront sans doute autorisées en cours de marché.....», il convient de rajouter au bordereau de prix de nouvelles prestations phytosanitaires qui portent sur l'application de « Nematodes » (vers) et de « Beauveria » (champignons).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

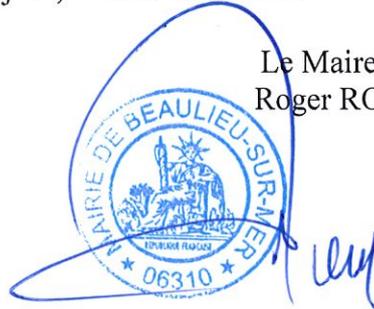
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX



AR PREFECTURE

006-210600110-20181112-01-DE  
Reçu le 19/11/2018

